

COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'IMPÔT DANS SOD@CCÈS

Introduction

À compter du 19 mars 2019, toutes les demandes de crédit d'impôt doivent être acheminées à la SODEC par l'entremise du portail électronique sécurisé SOD@ccès. La direction des mesures fiscales de la SODEC n'accepte plus aucune demande acheminée sur papier.

Ce guide explique les principales étapes à suivre pour déposer une demande via SOD@ccès.

Avant de déposer une demande de crédit d'impôt, vous devez préparer la documentation à téléverser dans SOD@ccès. Vous trouverez plus bas une série d'hyperliens vous permettant d'accéder rapidement aux différentes lignes directrices et aux documents à soumettre pour chacune des mesures fiscales.

La première tâche à effectuer en vous connectant à SOD@ccès consiste à créer votre profil d'utilisateur. Au moment de votre première demande, vous devrez aussi compléter le dossier de l'entreprise (dossier maître).

Dossier de l'entreprise (dossier maître)

La SODEC constitue un dossier de référence (dossier maître) pour toutes les entreprises avec lesquelles elle fait affaire.

Lors de votre première demande dans SOD@ccès, vous devrez joindre une version électronique des documents constituant le dossier maître, et ce, même si ces documents ont été transmis à la SODEC antérieurement. Pour les demandes subséquentes, seule une mise à jour sera requise.

Liste des documents du dossier maître

Nom du document	Informations
Historique et profil de la société	PDF
Description des activités et principales réalisations	PDF
Copie des documents constitutifs	
• Certificat de constitution	PDF
• Statuts	PDF
• Déclaration d'immatriculation	PDF
• Certificat de modification	PDF
• Convention de l'entreprise ou entre actionnaires	PDF
Information sur l'actionnariat et les administrateurs	Télécharger, remplir, imprimer, signer et numériser le gabarit SODEC Identification des actionnaires et des administrateurs de l'entreprise Transmettre en PDF
Organigramme de l'entreprise requérante et des entreprises liées à celle-ci, le cas échéant, avec actionnariat	PDF
Curriculum vitæ des dirigeants	PDF
États financiers de l'entreprise requérante et des entreprises liées, si pertinent, dûment approuvés et signés par les administrateurs	PDF

Lignes directrices et listes des documents à soumettre avec une demande

Avant de vous connecter à SOD@ccès, nous vous invitons à consulter la liste des documents requis pour une demande de décision préalable ou une demande de certificat, afin de préparer tous les documents à téléverser dans SOD@ccès pour que votre demande soit complète.

La liste des documents à soumettre comprend notamment la **Déclaration de la société admissible**, qui doit être téléchargée, remplie, imprimée, signée, numérisée et transmise avec votre demande. Veuillez noter qu'une demande incomplète ou transmise sans cette déclaration ne sera pas traitée.

Le tableau suivant vous permet d'accéder directement aux lignes directrices et aux documents à soumettre avec votre demande.

Lignes directrices	Documents requis pour le dépôt d'une demande	
	Décision préalable (DPF)	Certificat
Production cinématographique et télévisuelle québécoise	DPF Cinéma	Certificat Cinéma
Doublage de films	s/o	Certificat Doublage
Production de spectacles	DPF Spectacles	Certificat Spectacles
Production d'enregistrements sonores	DPF Enregistrements sonores DPF Clips	Certificat Enregistrements sonores Certificat Clips
Production d'événement et d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	DPF Événements et environnements	Certificat Événements et environnements
Édition de livres	DPF Édition	Certificat Édition
	Certificat d'agrément (CA)	Décision préalable (DPF)
Services de production cinématographique ou télévisuelle	CA Services de production	DPF Services de production

Paiement des honoraires exigibles

Des honoraires sont exigibles par la SODEC lors du dépôt d'une demande de décision préalable favorable, ou d'une demande de certificat dans le cas où les deux étapes sont combinées.

Services de paiement et de débit préautorisés

La SODEC offre à sa clientèle des services de paiement et de débit préautorisés par virement électronique. Ces services constituent une méthode pratique, rapide et sécuritaire d'effectuer des opérations bancaires, en plus de contribuer au respect de l'environnement.

Il est obligatoire d'être inscrit au paiement préautorisé (PPA) afin de recevoir toute somme due par la SODEC. Nous vous invitons donc à vous [inscrire](#) dès maintenant.

Par ailleurs, vous pouvez acquitter les sommes dues à la SODEC par chèque ou par [débit préautorisé](#) (DPA). Le DPA est un moyen rapide et sécuritaire d'acquitter les honoraires dus à la SODEC. Avec votre autorisation, la SODEC prélèvera la somme due directement sur le compte bancaire de votre choix. Prenez note qu'une autorisation n'est valide que pour un seul prélèvement.

Si vous choisissez d'acquitter les honoraires exigibles par chèque, vous devez vous assurer que la réception de votre paiement à la SODEC coïncide avec le dépôt de votre demande de crédit d'impôt. Une demande ne pourra être traitée en l'absence du paiement des honoraires exigibles.

Votre chèque doit être accompagné des informations suivantes :

- Nom de la société requérante
- Titre de la production
- Programme de crédit d'impôt concerné

Veuillez faire parvenir votre paiement par chèque à l'adresse suivante :

Direction générale des services financiers aux entreprises et des mesures fiscales
SODEC
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6

Instructions pour le nommage des fichiers

Afin de faciliter la gestion des pièces jointes avec une demande de crédit d'impôt, nous vous demandons de respecter les présentes directives concernant le nommage des fichiers.

Le nom d'un fichier doit identifier d'une part le titre de la production (sans les articles, ex. : *le, la, les*), et d'autre part le type de document. Par exemple :

- Beau_projet-Devis
- Beau_projet-Résumé
- Beau_projet-Contrat_auteur
- Beau_projet-Résidence_producteur

S'il s'agit d'une demande de crédit d'impôt pour l'édition de livres, le nom des fichiers doit comporter d'une part le titre de l'ouvrage et d'autre part le type de document.

Connexion à SOD@ccès

Lorsque tous les documents sont prêts, vous pouvez vous connecter à

